



Sécurité routière

Que peuvent faire les maires ?

Journée du 8 décembre 2009 à Vertou(Loire-Atlantique)

La Prévention Routière

Un partenaire privilégié des communes en matière de sécurité routière

Créée en 1949 à l'initiative des sociétés d'assurance et de l'Union Routière de France, La Prévention Routière est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1955, qui s'est donnée pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière.

Pour cela, elle étudie, met en oeuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi.

- 2 millions d'enfants ou d'adolescents sont formés chaque année à l'éducation routière ;
- 20 000 conducteurs participent à des stages de sensibilisation organisés par l'association dans le cadre des permis à points en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale ;
- des millions d'automobilistes sont touchés chaque année par les campagnes d'information.

La Prévention Routière est convaincue que des progrès significatifs seront accomplis en matière de sécurité routière grâce à des actions de prévention menées localement et adaptées à chaque situation.

La Prévention Routière et les collectivités locales :

La Prévention routière a toujours été présente auprès des collectivités locales par le biais de ses comités départementaux qui sont à l'initiative chaque année des milliers d'actions dans toute la France, très souvent menées avec les maires et les conseils généraux.

Son soutien aux communes se concrétise par :

- des contacts étroits avec les associations de maires, les plus anciens ayant été noués avec l'Association des Maires de France. La Prévention Routière a animé ces dernières années plus de 50 colloques pour les élus locaux sur la modération de la vitesse en agglomération

- :
- la publication du magazine "Circuler Autrement" qui s'adresse notamment aux élus et aux responsables techniques des municipalités.
 - le concours des Echarpes d'Or : créé en 1990, il récompense chaque année des municipalités qui oeuvrent de manière exemplaire pour la sécurité routière. Ce concours a pour objectif de montrer que toutes les collectivités locales peuvent agir, quel que soient leur taille et leurs moyens financiers.
 - enfin, la mise en place de mobiliers d'affichage dans les communes afin qu'il y ait en permanence des messages de sensibilisation à la prévention routière ; plus de 200 communes en sont aujourd'hui équipées.

Les « écharpes d'or » de la Prévention Routière

Ce concours, organisé annuellement, a pour objectif de recenser les initiatives innovantes prises par les collectivités locales pour lutter contre les accidents de la route. Celles-ci pouvaient concourir en 2005 dans les catégories suivantes :

Communes (et regroupements)

- de moins de 1000 habitants
- de 1000 à 10000 habitants
- de 10 000 à 50 000 habitants
- de plus de 50 000 habitants

Conseils généraux et régionaux

Prix spécial Conseils d'enfants et de jeunes

Prix spécial "Actions en direction des 15/24 ans".

A travers ce concours, la Prévention Routière entend inciter les collectivités locales à s'impliquer davantage en faveur de la sécurité routière, notamment à travers la mise en oeuvre de six actions :

- des aménagements de voies simples
- la sensibilisation de la population
- la facilitation de l'éducation routière
- l'incitation au respect de la loi
- la réduction des accidents des flottes municipales
- l'implication des jeunes

Selon une étude réalisée pour la P R à l'occasion de la 13^e édition des écharpes d'or, **77% des Français** souhaitent que la lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité majeure du mandat des maires.

Comment contacter la Prévention Routière :

Au plan national :

6 Rue Hoche
75008 PARIS

contact@preventionroutiere.asso.fr

www.preventionroutiere.asso.fr

Téléphone : 01 44 15 27 00

Fax : 01 42 27 98 03